

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

S/1267
25 février 1949
FRENCH
ORIGINAL ; ENGLISH

LETTRE EN DATE DU 24 FEVRIER 1949 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT D'ISRAEL AU SUJET DE LA DEMANDE D'ADMISSION
D'ISRAEL COMME MEMBRE DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer au document S/1093 (29 novembre 1948) contenant la demande d'admission d'Israël comme Membre des Nations Unies, présentée par le Ministre des affaires étrangères d'Israël, ainsi que l'engagement prescrit par la Charte.

Le Conseil de sécurité se souviendra que ces documents ont été examinés lors des 383^{ème}, 384^{ème}, 385^{ème} et 386^{ème} séances, tenues respectivement les 2, 15 et 17 décembre 1948. Aucune mesure positive n'a été prise alors : les représentants de la France, du Canada et de la Chine ont manifesté le désir de n'examiner cette demande au fond qu'après un court délai, tel que celui qui s'est écoulé depuis lors.

Mon Gouvernement ne charge maintenant de demander au Conseil de sécurité de bien vouloir examiner de nouveau cette demande afin que l'Assemblée générale puisse prendre une décision à la reprise de sa session en avril.

(signé) Aubrey S. Eban

Représentant auprès du
Conseil de sécurité.

